



## Communiqué de presse

Le 11 mai 2016

### **Nouveau coup de tonnerre, cette fois le gouvernement fédéral s'attaque aux liens familiaux ... et toujours pas aux inégalités !**

En ce printemps, les propositions de loi telles des giboulées nous surprennent au quotidien et nous glacent le sang...en effet, leur dénominateur commun est la fragilisation et l'atteinte massive des droits fondamentaux des populations confrontées à la pauvreté.

Ainsi, après diverses mesures qui dégradent les conditions de vie et affectent fortement l'accès à des droits essentiels comme la Justice, la domiciliation, le droit du travail,...après la dégradation du droit au chômage et ces modifications de législations qui touchent les allocataires sociaux, **nouveau coup de tonnerre, cette fois le législateur touche au domaine de la famille, des liens entre enfants et parents !** Le Parlement Fédéral a en effet examiné une proposition de loi visant à octroyer un statut, et de nombreux droits, aux familles d'accueil...tout en ne se préoccupant guère des droits des parents d'origine.

Réalité difficile, mais qui ne peut être passée sous silence, en Belgique, chaque année, plus de dix mille enfants font l'objet d'un placement, certains en institution et d'autres en famille d'accueil. Que ce soit dans un cadre volontaire ou contraint, cette option, encore beaucoup trop importante quantitativement, s'impose quand les parents sont estimés défaillants pour exercer leur rôle parental. La toxicomanie, l'alcoolisme, la maltraitance, la négligence, l'inadéquation, les troubles psychiatriques des parents sont le plus souvent à l'origine d'une telle décision. Cependant, ces vécus extrêmes ne doivent pas nous faire oublier une des causes qui amènent fréquemment au placement, à savoir la pauvreté dans laquelle vivent beaucoup trop de familles.

Dans notre pays, la grande pauvreté sépare donc encore les familles ! Le quotidien des parents pauvres est très souvent synonyme de débrouillardise pour pouvoir survivre, de combats pour accéder à des droits fondamentaux comme le logement et la santé, de choix cornéliens qui sont en réalité des absences de choix « Vaut-il mieux payer l'électricité et avoir un logement chauffé ou vaut-il mieux acheter des chaussures d'hiver pour les enfants ? », de peur du regard des autres et du jugement par autrui de cette « intelligence de survie », d'absence de perspective d'avenir. A ce vécu très stressant se surajoute cette angoisse perpétuelle que leurs enfants leur soient retirés et qu'ils se voient disqualifiés dans leur rôle parental qu'ils exercent pourtant le mieux possible, dans des conditions de vie plus que complexes.

**En soi, au XXIème siècle, séparer un enfant de ses parents pour des raisons qui ont trait à leurs conditions de vie est une atteinte inacceptable aux droits des enfants. Le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP) ne peut donc que s'insurger quand ces droits risquent d'être encore plus altérés par une proposition de loi.**

En effet, le propos essentiel de cette loi est de valoriser le statut des familles d'accueil et de faciliter l'exercice de leurs droits à l'égard de l'enfant qu'ils hébergent provisoirement, et ce à tel point que la place des parents d'origine s'estompe fortement... ils sont relégués au second plan !

Ainsi, dès que l'accueil familial est effectif, la famille d'accueil peut d'emblée prendre toute une série de décisions fondamentales quant à l'éducation de l'enfant sans la nécessité d'obtenir l'accord des parents d'origine (choix d'activités culturelles ou sportives, d'établissement scolaire, d'apparence physique, etc.). Ceux-ci se voient ainsi déresponsabilisés, dépossédés de leurs droits et niés dans leur existence de parents. Cet élargissement de droits à l'égard de l'enfant s'accroît encore pour la famille d'accueil au fur et à mesure de la durée de l'accueil (choix quant à sa formation, son orientation religieuse ou philosophique, etc.). Quant à leurs devoirs pour maintenir ou favoriser le lien entre l'enfant et sa famille d'origine, ils ne sont nullement spécifiés.

Un tel dispositif légal ouvre donc la porte à toutes les dérives possibles, la principale étant la substitution de la famille d'accueil aux parents d'origine et le non-respect du droit au maintien du lien entre l'enfant et sa famille d'origine. Le risque d'éjecter très rapidement les parents d'origine de la vie de l'enfant est bien présent. Sans nier les difficultés de ces parents, une telle éviction est une grave violence à leur encontre et ne peut qu'intensifier les problématiques de l'enfant. L'intérêt supérieur de l'enfant n'est guère préservé ainsi. Le Président d'ATD Quart-Monde, Georges De Kerchove, s'est aussi montré très critique à ce sujet, n'hésitant pas à dire que « si la loi menace, il y a déni de démocratie »<sup>1</sup>.

Pour le RWLP, le législateur se trompe une fois de plus de débat. En effet, l'objectif à peine masqué de cette proposition est très clairement de rassurer les familles d'accueil en veillant à leur confort d'action. L'espoir sous-jacent est qu'ainsi de nouvelles familles d'accueil se manifestent. En effet, personne n'ignore la pénurie de candidats dans ce domaine.

La vraie question que devraient se poser des dirigeants responsables d'une société « évoluée » est : comment arriver à réduire ce besoin de placer les enfants et comment veiller à permettre à l'enfant de grandir dans sa famille ?

La solution n'est ni le placement des enfants, ni le remplacement des parents, mais la mise à la disposition des parents qui vivent l'appauvrissement, la pauvreté durable et l'exclusion sociale, de moyens, de ressources extérieures qui les soutiennent, et ce bien avant le placement. Et si on en arrive quand même à devoir recourir au placement, à ce qui devrait devenir très exceptionnel et marginal en nombre, ces mêmes ressources devraient également être mobilisées envers la famille d'origine. Trop souvent ces parents sont confrontés à d'importantes difficultés financières, à des problèmes de logement et ne bénéficient pas d'accompagnement parental adéquat. La mise en œuvre de mesures structurelles dans ces divers domaines permettrait aux parents d'élever leurs enfants dans des conditions dignes !

Compte tenu des compétences conférées aux entités fédérées en matière d'Aide à la Jeunesse, il nous semble à minima que les ministres compétents devraient être associés aux débats et travaux concernant ce projet de loi fédérale. De plus, en Fédération Wallonie-Bruxelles, le ministre de l'Aide à la Jeunesse Madrane a pris des orientations en faveur de la prévention et est conscient de la

---

<sup>1</sup> <http://www.lalibre.be/debats/opinions/si-la-loi-menace-il-y-a-deni-de-democratie-570d27e335702a22d6516fe5>

nécessité de réduire les inégalités vécues par les familles. Il y a donc urgence qu'ils se saisissent de la question en mettant autour de la table toutes les parties concernées, y compris les familles et leurs représentants, à savoir les associations, mouvements et réseaux de lutte contre la pauvreté, alors que manifestement le niveau fédéral n'a pas jugé utile d'entendre ces derniers !

**Si la question du placement en familles d'accueil devait être traitée uniquement sous les angles du statut de celles-ci et de la gestion d'un stock d'enfants, options dominantes dans la proposition de loi fédérale, cela amplifierait encore le creusement des inégalités et l'enlisement de notre société dans l'injustice sociale !**

Christine Mahy, Secrétaire générale du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté.

Nicolas De Kuyssche, Directeur du Forum Bruxelles contre les inégalités.